

Bois-le-Roi, le 3 janvier 2019

Réf : DD/AF/GD/2019-04  
Affaire suivie par :  
**Service Culturel**  
Guillaume DEPRESLES  
contacts@ville-boisleroi.fr

Aux présidents des associations de loi 1901

**Objet** : Campagne de subvention 2019

Mesdames, Messieurs

La campagne de subvention 2019 débute le 7 janvier. Lors du dernier café des associations du 18 décembre 2018, des modifications sur les types de subventions ont été présentées.

Ainsi, je souhaiterais que la commune propose quatre types d'aides pour l'ensemble des associations :

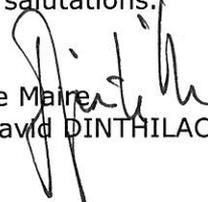
- la « **subvention de fonctionnement** », qui comme son nom l'indique, constitue une participation aux charges de fonctionnement. Elle est calculée sur la base des charges fixes de l'association et tient compte de critères de majoration
- la « **subvention exceptionnelle** » permet d'accompagner les projets des associations, au nombre de deux maximum. Cette aide contribue au financement d'actions déterminées (manifestations, évènements, opérations ponctuelles, lancement d'une activité, développement de la formation...)
- pour une nouvelle association : une « **aide à la création** »
- **Un appel à projet** sur la thématique « Bois le Roi fête la nature » (la thématique peut varier chaque année)

Cependant, le règlement encadrant l'octroi des subventions et les critères retenus **doivent faire l'objet d'un vote au conseil municipal du 17 janvier 2019**. Si celui-ci est approuvé, le service instructeur se chargera de vous les transmettre dans les plus brefs délais.

La clôture des subventions est prévue le 15 février 2019. Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver en complément de ma lettre un dossier bilan 2018 à remplir pour les associations ayant été subventionnées au titre de l'année 2018, ainsi que la fiche CERFA appel à projets et sa notice afin d'effectuer votre demande.

Pour les associations ayant signées une convention d'objectifs et prenant fin à la fin du mois de décembre 2018, elles seront prolongées dans les mêmes termes jusqu'à la signature d'une nouvelle convention prévue au plus tard au mois de mai 2019.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'accepter mes sincères salutations.

  
Le Maire  
David DINTHILAC